



*Les jeunes au cœur du processus de redevabilité
en matière de DSSR au Bénin*

**REGLEMENT INTERIEUR DU
DEFI PHOTO/DESSIN DSSR-
COVID-19**

MAI 2020

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet #OnDoitAgir : les jeunes au cœur du processus de redevabilité en matière de Droits et Santé Sexuels et Reproductifs (DSSR) au Bénin, le Consortium Change Lab Bénin constitué du Scoutisme Béninois (chef de file), du Roajelf Bénin et de l'association JVS lance un défi photo/dessin DSSR-COVID 19 au profit des adolescents et jeunes béninois. Défi photo/dessin DSSR-COVID 19 est une stratégie d'expression qui transmet par des photographies et dessins, des informations, messages sur la jouissance des droits sexuels et reproductifs dans un contexte de restrictions de mouvements liées au Covid 19. Les participant.e.s à ce challenge, utilisent leurs téléphones pour prendre des photos ou font des dessins de leur vécu en répondant à la question de recherche : **Quel est l'impact du COVID-19 sur l'accès aux services essentiels en DSSR (Planification Familiale, accouchement, Consultation prénatale, dépistage et prise en charge des IST/VIH/Sida, conseils et informations, etc.)?**

Le défi photo/dessin DSSR-COVID-19 est l'une des activités phares du projet #OnDoitAgir. Ce règlement intérieur élaboré pour régir ledit défi aborde entre autres les conditions de participation, les caractéristiques des photos/dessins et le processus à suivre pour y prendre part. Il s'applique donc à tou.tes les candidat.e.s

Article 1 – Lancement du défi

Le défi photo/dessin DSSR-COVID-19 est officiellement lancé à travers des émissions et communiqués radiophoniques dans les quatre (04) communes d'intervention du Projet (Adja-Ouèrè ; Aguégoués ; Kétou et Pobè) et sur les médias sociaux pour l'ensemble des candidats au plan national.

Article 2– Participation au défi

2.1. Conditions de participation

Le défi photo/dessin DSSR-COVID-19 est ouvert aux adolescents.es et jeunes béninois.e.s, passionné.e.s des questions des Droits et Santé Sexuels et Reproductifs des adolescents es et jeunes, photographes amateurs. trices, élèves, étudiants.es ou autres, âgés de 10 ans au plus au 31 Décembre 2020.

2.2. Inscription et Soumission des candidatures

Pour participer au challenge, envoyer au minimum une photo ou un dessin et au maximum trois photos ou dessins par e-mail à l'adresse : ondoitagir229@gmail.com dans le délai fixé en précisant "**Participation au défi photo/dessin DSSR-COVID-19**" en objet. Dans votre e-mail, vous devrez également indiquer vos nom(s) et prénom(s), votre âge, votre sexe et joindre le formulaire d'inscription rempli et signé ainsi que la fiche de consentement remplie et signée. La fiche d'inscription, les formulaires de consentement et le règlement intérieur du défi sont disponibles via à un lien et épinglé à la page Facebook « **OnDoitAgir** ».

Les photos/dessins et formulaires d'inscription reçus après la date limite ne seront pas pris en compte

2.3. Directives pour la soumission des photos ou dessins

- Toutes les photos/dessins envoyés devront être accompagnés d'un titre, de la date et du lieu (le lieu est important pour les photos), ainsi que d'une légende descriptive, en remplissant la fiche d'inscription disponible sur la page Facebook

« OnDoitAgir ».

- Seuls seront acceptés les photos et/ou dessins envoyés sous forme numérique (format JPEG ou JPG pour les photos et format PDF pour les dessins). Les photos retouchées ou améliorées ne seront pas acceptées.
- Les postulant.e.s devront avoir reçu l'autorisation écrite de la/des personne(s) apparaissant sur les photos, selon les termes et conditions du concours, en leur faisant signer la fiche de consentement élaborée à cet effet.
- Les postulant.e.s devront donner leur autorisation écrite pour l'utilisation des photos/dessins par le consortium et ses partenaires, selon les termes et conditions du challenge, en signant le fiche de consentement élaborée à cet effet.
- Les photos/dessins ne devront pas contenir de blasphème, sexe ou mettre en cause directement des personnes ou des organisations. Toute photo ou tout dessin qui sera jugé offensant sera immédiatement disqualifié.
- Les photos/dessins ne devront pas avoir été produits à titre onéreux, avoir déjà été publiés ou avoir été précédemment retenus dans le cadre d'un autre concours.

Article 3- Caractéristiques des photos/dessins, évaluation et récompenses

3.1. Caractéristiques des photos/dessins

Les œuvres soumises dans le cadre du défi photo/dessin DSSR-COVID-19 doivent :

- Montrer/illustrer l'impact du COVID-19 sur l'accès des services essentiels en DSSR (Planification Familiale, accouchement, Consultation prénatale, dépistage et prise en charge des IST/VIH/Sida, conseils et informations, etc.) ;
- Être claires ;
- Être nettes ;
- Être expressives

Il y a trois façons de transmettre votre message visuellement :

- Photographier/dessiner votre réalité : ce qui se passe MAINTENANT ;
- Photographier/dessiner les symboles : montrer une idée, un concept ou un thème
- Photographier/dessiner une scène arrangée.

3.2- Evaluation

Un jury indépendant en tenant compte du genre, composé de deux (02) membres de l'équipe projet, d'un (01) photographe professionnel, d'un dessinateur professionnel, d'un (01) allié et d'un (01) jeune formateur, évaluera les photos reçues sur la base de leur pertinence par rapport à l'objectif du challenge et de leurs qualités esthétiques (composition / éclairage, créativité et originalité) et sélectionnera 5 lauréats.

3.3- Récompense

Les cinq lauréats.es seront récompensés comme suit :

- Le 1^{er} prix est constitué d'un laptop
- Le 2^{ème} prix comporte une tablette + une clé USB de 64 GB
- Le 3^{ème} prix est constitué d'une tablette
- Le 4^{ème} prix est composé d'un Smartphone + Clé USB de 32 GB
- Le 5^{ème} prix est composé d'un Smartphone

Les photos/dessins que le jury n'aura pu récompenser malgré leur qualité, peuvent être publiés sur les médias sociaux et site web des associations du consortium et du partenaire du projet. Les participants.es sélectionné.es et uniquement eux.elles, en seront informé.es.

Article 5- Termes généraux de participation au défi

- Pour participer au défi, le/la participant.e doit envoyer sa/ses photo(s) ou dessin(s) et le formulaire d'inscription par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- En envoyant sa/ses photos ou son/ses dessins, le/la participant.e accorde au consortium et ses partenaires, à titre gracieux, le droit d'utiliser sa/ses photo(s) ou son/ses dessin (s) sur tout support, y compris, sans restrictions, le droit de publier, distribuer, modifier, adapter et afficher publiquement ce contenu. Le ou la participant.e accorde également au consortium et ses partenaires, le droit d'accorder des licences à d'autres.
- Le prix ne sera attribué que comme indiqué dans l'appel. Les prix ne peuvent être échangés contre des espèces.
- Le consortium décline toute responsabilité pour tout retard ou perte dans la transmission des photos/dessins. La preuve de soumission ne constitue pas une preuve de réception.
- Le/la participant.e doit fournir tous les détails requis dans le formulaire d'inscription et se conformer à toutes les règles pour être admissible au prix. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard des inscriptions non admissibles ou faites frauduleusement.
- La décision du jury est définitive dans toutes les situations, y compris celles qui ne sont pas comprises dans la déclaration ci-dessus, et ni le jury ni le consortium ne devront justifier leur décision.
- Si le consortium ne parvient pas à joindre le(s) gagnant.e.s après un nombre raisonnable de tentatives, il se réserve le droit d'attribuer le prix à la deuxième meilleure image.
- Le consortium se réserve le droit de ne pas sélectionner un.e gagnant.e si la qualité des photos/dessins reçues est jugée insuffisante.
- Toute tentative par un participant d'influencer le résultat ou modifier le challenge entraînera sa disqualification immédiate.

- Le consortium se réserve le droit de modifier ou d'annuler le challenge ou l'une des dispositions qui précèdent, horaires ou autres éléments directement ou indirectement liés au défi, à tout moment et pour toute raison qu'elle juge nécessaire.
- Le.la participant.e renonce à toute réclamation contre le consortium, son personnel et ses agents, résultant d'une publication ou republication, sous forme orale ou écrite, des déclarations faites en relation avec le concours, sa personne ou sa photographie/son dessin.
- Le.la participant.e accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité le consortium, son personnel et ses agents, de toute réclamation de tiers pour la perte, dommages, responsabilité ou dépense occasionnés par ou liés en quelque sorte à leur participation au challenge, tout un autre de ses actes ou omissions ou toute information fournie par le participant.
- La participation au challenge, y compris le fait d'avoir été sélectionné pour recevoir un prix, ne constitue en aucun cas l'approbation par le consortium et ses partenaires, des opinions ou tout produit ou service fourni par le.la participant.e.
- Le nom et le logo du consortium et ses partenaires ne doivent être utilisés en aucune façon sans le consentement préalable de l'Organisation. Le consortium doit approuver par écrit toute déclaration, publicité, communiqué de presse ou communication similaire relative à sa participation au challenge.